

SPENDESK

ANNEXE AU COMPTE SPENDESK ET À LA CARTE DE DÉBIT D'ENTREPRISE

ANNEXE

Cette annexe (« **Annexe** »), ainsi que les Conditions Générales du Compte et de la Carte Mastercard (« **Conditions** ») réglementent l'utilisation de votre Compte et Carte. L'expression ce **Contrat** fait à la fois référence à l'Annexe et aux Conditions. Votre Carte est une Carte plastique/virtuelle.

Il vous sera demandé de confirmer Votre acceptation de ce Contrat au moment de Votre demande de Cartes sur la Plateforme Compte Entreprise. Si Vous refusez d'accepter ce Contrat, Nous ne serons pas en mesure de finaliser Votre commande de Cartes.

Sauf mention contraire, les mots et expressions employés au sein de cette Annexe sont entendus comme ayant la même signification et interprétation que celle donnée dans les Conditions.

Définitions

Système de Paiement : Mastercard International Incorporated. Mastercard est une marque déposée de Mastercard International Incorporated.

Devise Libellée : GBP

Site Internet : <https://www.spendesk.com>

1. Service Client

Le Service Client peut être contacté des manières suivantes :

- Par email : support@spendesk.com
- Par voie postale : Spendesk – 28, rue d'Hauteville, 75010 Paris, France
- Sur le Site Internet
- Par téléphone : +33 1 82 88 05 10

2. Informations à fournir afin d'activer la Carte

L'Utilisateur de la Carte doit activer la Carte dès sa réception en suivant les instructions précisées sur la notice accompagnant la Carte.

Le code PIN de l'Utilisateur de la Carte lui sera communiqué à la fin de la procédure d'activation (par exemple par téléphone, SMS ou via le Site Internet).

3. Limites de votre Compte

Vous trouverez ci-dessous les limites des profils des cartes Spendesk virtuelles et physiques, les limites sont dans la devise de la carte.

	Physique GBP	Virtuelle GBP
Limite Transaction En Ligne		
Montant	10000£	50000£
Limite Mensuelle En Ligne		
Montant	50000£	150000£

Nombre	10000	1000
Limite Transaction TPE		
Montant	10000£	
Limite Mensuelle TPE		
Montant	50000£	
Nombre	10000	
Limite Transaction Sans Contact		
Montant	50£	
Nombre	5	
Limite Transaction DAB		
Montant	1000£	
Limite Mensuelle DAB		
Montant	10000£	
Nombre	100	

Vous pouvez (i) retirer des fonds en espèces par le biais des DAB (même si des frais s'appliquent à l'utilisation de ce service comme indiqué ci-dessous) ou (ii) payer pour des biens ou services (par le biais d'un terminal électronique de paiement approprié) sur tous les terminaux de paiement électronique (« TPE ») des points de vente affichant le symbole MasterCard®.

4. Les Frais de votre Compte

Tous les paiements effectués en utilisant Votre Carte sont réalisés dans la Devise Libellée. Si la Carte est utilisée pour payer pour des biens ou services dans une devise différente de la Devise Libellée, le montant facturé sera converti en utilisant taux de conversion de Mastercard au moment du traitement de Votre transaction. Le taux de conversion de Mastercard est affiché sur <https://www.mastercard.com/global/currencyconversion/>. Le taux de conversion Mastercard peut varier au cours de la journée et il n'est pas fixé par Nous.

Veuillez noter que les taux de conversion peuvent fluctuer et qu'ils peuvent changer entre le moment où la Transaction est effectuée et le moment où il est établi et facturé sur Votre Carte. Vous reconnaissez que tout changement du taux de conversion peut vous être appliqué immédiatement et sans préavis. Des frais de gestion de change seront appliqués comme indiqué ci-dessous

Payer avec Votre Carte	Paiement avec Votre Carte dans la devise de Votre Carte ⁽¹⁾	gratuit
	Paiement avec Votre Carte dans une devise différente de celle de Votre Carte ⁽¹⁾	gratuit
Retrait d'espèces	Retrait d'espèces dans la devise de Votre Carte ⁽²⁾	0,75% (min 1 GBP) par retrait
	Retrait d'espèces dans une devise différente de celle de votre Carte ⁽²⁾	0,75% (min 2,5 GBP) par retrait
Frais de gestion de change	Frais applicable à toutes les opérations (paiements et retraits) effectuées dans une devise différente de celle de la Carte	2,99%

1. *Note : dans certains pays, certains commerçants peuvent facturer des frais supplémentaires pour le paiement par carte. Ces frais, fixés par le commerçant, Vous seront notifiés au moment de l'achat.*
2. *Note : dans certains pays, l'utilisation des DAB peut être soumise à des Frais applicables, à des règles ou règlements de surcoût du DAB concerné ou à d'autres institutions ou associations financières, en dehors de notre connaissance ou contrôle.*